Visite ministérielle
Qualité du milieu de vie en CHSLD
Plan d'amélioration Web

Informations sur l'installation

Nom de l'installation visitée	CHSLD DE SAINTE-ADÈLE		
Statut	Public	Nbre de lits perm. au permis	66
Établissement	CISSS DES LAURENTIDES	Adresse	249, boul. Sainte-Adèle
Région	Laurentides	Ville	Sainte-Adèle

Informations sur la visite

Date de la visite	25 avril 2023	Reddition de comptes 1	25 avril 2024
Date de transmission			

Droits des résidents et personnes proches aidantes

Les droits des résidents sont fondamentaux et tant l'installation que le comité de résidents ou le comité des usagers ont la responsabilité d'en assurer la promotion.
Dans une optique d'amélioration continue des pratiques, une démarche structurée d'évaluation du degré de satisfaction des résidents et de leurs proches doit être réalisée.

Recommandations	Élément(s) non conforme(s)	État d'avancement
1. S'assurer de promouvoir les droits des résidents.	• L'Installation n'informe pas le résident et ses proches de l'existence du comité de résidents et du commissaire aux plaintes et à la qualité des services.	En cours de réalisation

Prestataires de services

Développer des stratégies pour favoriser une culture de bientraitance auprès des personnes hébergées et de leurs proches;
Sensibiliser le personnel, le résident et ses proches ainsi que les différents acteurs du milieu notamment en lien avec les troubles neurocognitifs majeurs; les soins palliatifs et de fin de vie ainsi que pour contrer la maltraitance.

Recommandations	Élément(s) non conforme(s)	État d'avancement
2. S'assurer de développer les connaissances des différents acteurs impliqués auprès des résidents afin d'offrir une approche adaptée aux besoins des résidents.	• Des activités d'information ou de sensibilisation ne sont pas offertes concernant les soins palliatifs et de fin de vie auprès du personnel.	En cours

Pratiques cliniques

S'assurer que les résidents reçoivent des soins d'assistance et services adaptés à leurs besoins en favorisant l'autodétermination et dans le respect de leur dignité :
- Utilisation de l'histoire de vie par les différents acteurs du milieu de vie;
- Pratique du PAB accompagnateur intégrée;
- Rencontres interdisciplinaires.

Recommandations	Élément(s) non conforme(s)	État d'avancement
3. S'assurer que chaque résident ait un PAB accompagnateur dédié qui actualise ses fonctions.	• La pratique du PAB accompagnateur n'est pas actualisée.	En cours

Milieu de vie

Milieu de vie accueillant, chaleureux, adapté et personnalisé permettant au résident et à ses proches de sentir comme à la maison;
Milieu de vie animé, inclusif, évolutif permettant aussi des activités spontanées et qui tient compte des capacités fonctionnelles des résidents;
Milieu de vie favorisant la cohésion entre les résidents, leurs proches, les bénévoles et la communauté.

Recommandations	Élément(s) non conforme(s)	État d'avancement
4. S'assurer d'offrir aux résidents un milieu de vie animé où l'on retrouve des activités stimulantes, significatives et adaptées.	• Le milieu de vie manque d'animation en n'offrant pas la possibilité de réaliser des activités spontanées de nature sociales ou occupationnelles. • Les activités individuelles et de groupe proposées ne sont pas suffisamment variées et ne respectent pas les capacités fonctionnelles du résident.	En cours

Recommandations	Élément(s) non conforme(s)	État d'avancement
5. S'assurer que la communauté soit impliquée dans le milieu de vie.	• Les partenaires de la communauté ne sont pas impliqués dans le milieu de vie sur une base régulière.	En cours